



## Déclaration FSU/SNUipp 42 au CTSD du 18 février 2013

Pour la rentrée 2013, la dotation de +12 postes pour 360 élèves supplémentaires prévus permettra à peine de maintenir le taux d'encadrement au niveau de l'an passé, taux qui n'a jamais été aussi bas dans le département.

Les effectifs par classe resteront à un niveau élevé, trop élevé. Au SNUipp, nous pensons que c'est la condition première pour améliorer les conditions d'apprentissage. Dans votre liste des fermetures envisageables, la moyenne après fermeture la plus basse s'établit à 21. Ceci montre que la marge de manœuvre est faible.

Lors du groupe de travail école, rien n'a été dit sur l'avenir des RASED et surtout sur les moyens qui seront consacrés à la formation de nouveaux maîtres spécialisés.

Nous attendons qu'aujourd'hui, des informations précises nous soient communiquées. Rien non plus sur le potentiel de remplacement qui a été ponctionné de 24 postes l'an passé. Rien sur les postes liés à la formation.

Dans ces conditions, améliorer la scolarisation des moins de trois ans est une gageure.

Si la circulaire du 18 décembre 2012 fixe clairement des contraintes aux collectivités locales « *présence régulière d'une ATSEM, aménagement de l'espace, matériel et jeux adaptés au jeune âge des enfants, rythmes spécifiques, etc...* » comme aux enseignants « *cette scolarisation nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école* », l'Etat ne se fixe aucune obligation en terme de moyens pour réussir cette première scolarisation. Pour le SNUipp, l'effectif d'une classe de toute petite section ne devrait pas excéder 15. Notre dotation ne le permettra pas.

Comme pour la réforme des rythmes scolaires, l'Etat demande aux collectivités et aux personnels d'assurer la réussite du changement sans s'engager autrement que par déclarations d'intention. On le sait tous, le nerf de la guerre c'est le budget consacré à l'Education. Les choix budgétaires faits par ce gouvernement ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées.

D'autre part, cette circulaire précise que « *les postes concernés seront donc identifiés au mouvement intra-départemental* ». Si le logiciel utilisé pour le mouvement était performant et adaptable, ce serait facile malheureusement, il y a fort à craindre que ce ne sera pas possible. Un autre exemple du décrochage entre les intentions et les moyens que se donne l'Etat pour la mise en œuvre.

Dans ces conditions, il sera aussi très compliqué de faire vivre la mesure phare du plus de maîtres que de classes. Depuis sa création en 1992, le SNUipp explique que pour transformer l'école et les pratiques enseignantes il faut plus de maîtres que de classes.

Mais comment le faire avec ce budget exsangue ? Implanterez-vous un maître supplémentaire dans les écoles surchargées pour lesquelles vous n'avez pas les moyens d'ouvrir une classe ? Ce serait vider totalement de son sens l'objectif poursuivi. Pour le SNUipp, l'expérimentation du plus de maîtres que de classes ne sera possible que lorsque toutes les écoles du département auront des effectifs raisonnables, soit pas plus de 25 élèves par classe.

Concernant la méthode de travail, des évolutions sont indispensables. La grille a été conçue à une période où les suppressions de postes étaient massives donc elle permet de cibler pléthore d'écoles en fermeture et très peu en ouverture. Il faut en changer.

Pour les fermetures, la moyenne après fermeture doit être un critère majeur ; il faut se fixer un chiffre repère à négocier au-delà duquel la fermeture est jugée non envisageable. Les repères pour les ouvertures sont beaucoup trop élevés, ce qui écarte du champ d'étude bon nombre d'écoles surchargées ; il faut une amélioration surtout pour les écoles maternelles dont le repère à 32 n'est pas réaliste.

Enfin, nous réitérons notre demande de voir les écoles comportant une CLIS étudiées sur les repères de l'Education prioritaire. Le maître spécialisé présent y est au titre de la compensation du handicap prévu par la loi de 2005. Appliquer des repères ZEP serait reconnaître la difficulté spécifique de ces écoles. Dispenser un enseignement de qualité aux élèves en situation de handicap ne peut se faire dans des classes dépassant 25 élèves.

Nous ne pouvons terminer cette déclaration sans évoquer la réforme des rythmes scolaires qui fait l'unanimité contre elle. Après le dogme de la semaine à 4 jours du ministre Darcos, voici venu celui de la semaine à 4 jours et demi du ministre Peillon.

Le 12 février, beaucoup d'écoles étaient fermées (50 sur 90 à St Etienne selon la mairie), près de deux enseignants sur trois étaient en grève pour exprimer leur rejet de cette réforme bricolée qui n'améliore pas les rythmes de l'enfant et dégrade les conditions de travail des enseignants.

Au SNUipp, nous disons qu'il faut en finir avec la semaine Darcos aux journées alourdies par une aide personnalisée inefficace. Il faut une réforme construite avec ceux qui font l'école tous les jours. C'est pourquoi nous demandons la réécriture du décret et le report de la mise en œuvre à 2014 chaque fois que le conseil d'école le demande. Il vaut mieux quelques expérimentations réussies dans des écoles volontaires plutôt qu'une généralisation ratée.